



PRÉFET DE L'ISÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des relations avec les collectivités
Bureau du conseil et du contrôle de légalité

Secrétariat Général

Grenoble, le

0 7 JUL. 2021

Le préfet

à

Mesdames et messieurs les maires,
Mesdames et messieurs les présidents des établissements
publics de coopération intercommunale,
Monsieur le président du conseil départemental de l'Isère,
Monsieur le président de l'Association des maires de l'Isère,
Monsieur le président du conseil départemental de gestion de
l'Isère,

*En communication à Madame la sous-préfète de La Tour-du-
Pin et à Monsieur le sous-préfet de Vienne*

CIRCULAIRE n° 2021-12

CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE

Objet : Emplois fonctionnels / procédure de recrutement

PJ : Fiche « Emplois fonctionnels – modalités générales de recrutement »

La place stratégique qu'occupent les emplois de direction au sein de la Fonction publique territoriale justifie que les règles spécifiques en matière de recrutement, de déroulement de carrière, de rémunération et de cessation de fonction soient encadrées par des dispositions législatives et réglementaires.

Si aucune disposition légale ou réglementaire n'oblige une collectivité ou un établissement territorial à créer un ou des emplois fonctionnels, une attention particulière doit être portée sur les procédures de recrutement dans ces emplois.

En effet, dans le cadre du conseil et du contrôle de légalité, j'ai été amené à constater des irrégularités dans la nomination aux fonctions des directeurs généraux des services.

Dès lors, il me paraît utile de vous rappeler certaines règles essentielles figurant en annexe de la présente circulaire en matière d'encadrement des emplois fonctionnels dans la Fonction publique territoriale, afin de garantir le principe de l'égalité d'accès aux emplois publics.

Je vous rappelle qu'un guide relatif à la fonction publique territoriale est consultable sur le site internet de la préfecture de l'Isère à l'adresse suivante :

<https://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-territoriales/Les-guides-de-conseil-aux-collectivites>

Mes services (bureau du conseil et du contrôle de légalité) se tiennent à votre disposition pour tout élément complémentaire que vous jugeriez utile.

Le préfet
Pour le Préfet, par délégation
Le Secrétaire Général


Philippe PORTAL

Tel : 04 76 60 34 52
Mél : fatima.bouzidi@isere.gouv.fr
Adresse, 12, place de Verdun, CS 71046
38021 Grenoble Cedex 01